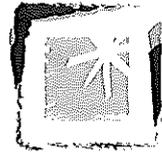


N° DEL/2023-026

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 6 mars 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 février 2023

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme VIDAL Dany.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (10) :

M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. VILLA Olivier.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Modification du règlement intérieur du multi-accueil d'Egletons et de la micro crèche de Marcillac-La-Croisille

M. le Président présente au Conseil les modifications du règlement intérieur du multi-accueil d'Egletons et de la micro-crèche de Marcillac-La-Croisille.

Suite à la mise en place du portail familles et de l'option « Mode de garde » pour la Petite Enfance, et conformément à l'engagement pris dans la Fiche action n°4 : favoriser "l'accueil de tous" de la CTG, il est nécessaire de modifier l'article I.7 des règlements intérieurs du multi-accueil et de la Micro-crèche.

Ce dernier stipule les critères d'attribution des places sur les structures d'accueil « Petite Enfance » de la Communauté de Communes.

Il est proposé de le remplacer par :

Liste d'attente et attribution des places :

Une liste d'attente est établie si les demandes d'inscriptions excèdent la capacité d'accueil des structures.

Une commission d'attribution mise en place par la Communauté de Communes se réunit deux fois par an afin d'étudier les dossiers.

Les critères retenus, et permettant d'attribuer une note, pour donner la priorité aux différents dossiers étudiés sont les suivants :

Critères d'attribution des places en structure Petite Enfance et Pondération

Critères	Points attribués	
Familles résidant sur le territoire de la CC VEM	100	
Familles ayant une activité (professionnelle ou de formation) sur le territoire de la CC VEM	50	
Types d'activités	Points attribués	
	Parent 1	Parent 2
Etudiant	20	20
En formation professionnelle	15	15
En recherche d'emploi	10	10
En situation d'emploi	5	5
Majorations	Points attribués	
Famille monoparentale	30	
Demande d'une autorité (Injonction du tribunal, ASE, PMI...)	30	
Fratricité fréquentant déjà la structure	10	
Besoins spécifiques	10	

Si des dossiers totalisaient le même nombre de points, la priorité serait donnée en fonction de la date de dépôt de la demande.

Un retour de la demande sera adressé par courrier aux familles au plus tard deux semaines après la commission. En cours d'année, lorsqu'une place se libère, la direction prend contact avec les parents inscrits sur la liste d'attente établie par la commission à l'aide des critères de pondération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil d'Egletons et de la micro crèche de Marcillac-La-Croisille ;
- **Autorise** M. le Président à signer toutes conventions ou tous documents afférents à cette opération.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 07 mars 2023
Le Président,**


Carrefour de Commerce
Ventadour Egletons Morédières

Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26